

## **Discussions au ministère le 15 octobre avec les organisations syndicales Priorité au primaire, collège, socle**

Les discussions se sont ouvertes hier, lundi 15 octobre, avec l'ensemble des organisations syndicales, en présence du ministre qui a conduit les échanges et présenté ce qu'il souhaite mettre dans la loi. En première partie de l'après-midi la séance a porté sur la priorité au primaire, le socle et le lien école-collège. Vous trouverez ci-dessous dans l'ordre des discussions les éléments présentés.

Les discussions se poursuivent mardi 16, notamment sur la question des rythmes. Nous vous tiendrons informés.

### **Maternelle**

**Dans la LOI :** le ministre compte redéfinir des missions de l'école maternelle, afin qu'elle retrouve sa spécificité et ne soit pas comprise juste comme une préparation au CP. Cela fera l'objet d'une modification du code de l'éducation.

Nouveauté : les trois ou quatre années d'école maternelle feraient partie du cycle 1, afin d'éviter toute dérive de primarisation.

Pour favoriser l'approche particulière de la pédagogie à l'école maternelle et à l'accueil des jeunes enfants, des discussions s'ouvriront rapidement avant janvier 2013, sur les maquettes des futurs masters des Espe, afin de remettre en place rapidement une formation spécifique aux problématiques de la maternelle.

Sur ces aspects, les propositions du SNUipp-FSU ont été entendues.

**Dans les textes réglementaires,** des critères seront définis pour la scolarisation des moins de trois ans. Le SNUipp-FSU a exigé des conditions d'accueil et de scolarisation des plus petits (taux d'encadrement, effectifs, collaboration avec les personnels petite enfance, matériel et locaux adaptés, lien aux familles...). Une circulaire est programmée en janvier 2013 avec discussions.

### **Ecole élémentaire**

**Dans la LOI,** les engagements du ministre recouvrent la redéfinition des missions, comprenant la place de l'éducation artistique et musicale, l'enseignement d'une langue vivante étrangère dès le CP et l'éducation à la morale laïque.

En corollaire, cela renvoie au travail du futur conseil national des programmes.

**Dans les textes réglementaires,** le dispositif "Plus de maîtres que de classes" donnera lieu à une circulaire en janvier 2013 avec discussion et application pour la rentrée de septembre avec des premières dotations.

En janvier 2013 un groupe de travail identifiera l'utilisation optimale de ces moyens nouveaux, une circulaire en informera les académies pour la rentrée 2013 : les équipes de

circonscription doivent pouvoir, dès le printemps, anticiper l'accompagnement des équipes concernées.

Le SNUipp-FSU souhaite bien préparer le rendez-vous du "plus de maîtres" et demande que soit précisée, en termes de programmation, la montée en puissance du dispositif pour les années à venir. Il ne s'agit pas notamment de recommencer la confusion des genres entre aides spécialisées et aides ordinaires. Les difficultés lourdes ne peuvent être que du ressort des Rased, sur lesquels le rapport de la concertation est manifestement silencieux et dont il faut rappeler l'importance. Le SNUipp-FSU rappelle que le dispositif "plus de maîtres" ne doit pas être pensé comme un dispositif de soutien mais comme un dispositif permettant de travailler autrement. Enfin, le SNUipp-FSU demande que, dans le cadre de la réécriture des programmes, soient repensées les "éducations à" pour qu'elles trouvent leur place sans alourdir les emplois du temps.

La question de l'enseignement et non d'une initiation d'une LVE dès le CP n'avait pas fait l'objet de demandes lors de la concertation et souhaite un bilan préalable de la généralisation en CE1. Il rappelle le manque de formation des enseignants et exprime sa crainte, à vouloir aller trop vite, de charger encore la barque des enseignants.

Le ministre reconnaît que la décision concernant la langue vivante en CP a été prise au plus haut niveau en raison de la nécessité de voir la France progresser dans ce domaine où elle est particulièrement faible. Il s'engage pour une redéfinition des missions des Rased, en lien avec le nouveau dispositif qui ne saurait s'y substituer. La programmation des moyens demandée lui paraît cependant de nature à entraver toute souplesse dans la mise en oeuvre, et peu apte à permettre évolutions et adaptations.

### **Socle**

**Dans la LOI**, il sera précisé que la Nation doit définir ce qu'elle doit à chaque enfant. Un article présentera un nouveau socle appelé "socle commun de connaissances, de compétences et de culture". Pour le ministre, ce nouveau socle doit être modifié dans sa compréhension idéologique puisqu'il s'agit de permettre à chaque jeune de se développer et de pouvoir continuer des études, le socle doit être un tremplin et ne peut être conçu comme une fin en soi.

**Dans les textes réglementaires**, il s'agira de définir les contenus d'enseignement. Ce serait le travail du nouveau conseil supérieur des programmes.

Pour le SNUipp-FSU, cette nouvelle définition des savoirs indispensables doit viser à la réussite de tous les élèves et permettre la poursuite des études pour tous. La redéfinition du socle en y intégrant les dimensions portées par notre conception de la culture commune nécessite cependant de clarifier les choses. Maintenir simultanément socle et programmes ne peut aboutir à avoir une double prescription qui crée des incohérences.

### **Organisation des cycles**

**Dans les textes réglementaires**, le ministre propose d'organiser la scolarité en cycles de trois années. Après le cycle de l'école maternelle (3 ou 4 ans), il pourrait exister un cycle CP/CE1/CE2, puis un cycle CM1/CM2/6ème. L'idée d'un cycle à cheval entre école, et collège ne renvoie ni à la mise en oeuvre de la bivalence au collège, ni à une

"secondarisation" du premier degré, mais, dit-il, à une volonté de mieux organiser les liens entre les niveaux. Un conseil pédagogique commun institutionnel, école-collège, pourrait favoriser les articulations.

Pour le SNUipp-FSU, si les articulations entre niveaux, et notamment entre l'école et le collège, doivent être améliorées, la formule pourrait vite ressembler à une coquille vide ou, a contrario, à une usine à gaz qui créerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Les réalités géographiques notamment rendent la mise en oeuvre peu réaliste. Plutôt que d'inscrire dans la loi une décision bien éloignée des réalités, il semble préférable de travailler aux continuités en favorisant le travail en commun des équipes, en oeuvrant à la mise en place de formations communes pour que les enseignants connaissent les caractéristiques des autres niveaux d'enseignement que le leur, à une plus grande cohérence des programmes. La mise en place d'un conseil pédagogique commun interroge sur sa mise en oeuvre concrète : sur quels temps, avec quels moyens, ne serait-ce que pour les frais de déplacement occasionnés ? Avec quel pilotage, par qui ?